

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2009

Absents excusés : *Gérald REVEYRAND* avec pouvoir à *Serge MENUET*
Delphine TEILLON avec pouvoir à *Stéphane CHASTELLOUX*
Françoise BERTHOLLET

Jean-Pierre ROUSSELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2009 est approuvé par les élus.

URBANISME

André CHABERT présente au conseil les dossiers suivants :

• PERMIS DE CONSTRUIRE

- *Mr Bernard METGE*, 1134 route des Alpes pour la construction d'un garage,
- *Mr et Mme DURUY Ulysse*, 17 rue Réaumur à Bourgoin-Jallieu, construction d'une habitation sur le lot A de la parcelle 78 section D à Charray,
- *Mr Laurent NOLFO*, 67 impasse du Rû, construction d'une 2^{ème} maison sur sa parcelle 541 section F.

• DECLARATION PREALABLE

- *Mr Claude MARECHAL*, 390 rue du Gilin, réalisation d'une piscine avec local technique,
- *Mr Aimé GUILLOT*, xx route des Alpes, détachement d'une parcelle constructible de la parcelle principale 601 section E,
- *Mr Jean-Michel NEMOZ*, 72 rue du Moulin, construction d'un abri à bois et implantation d'une clôture,
- *Mr Gilles MAGAUD*, 26 impasse de la Scierie pour la pose de panneaux voltaïque,
- *Mr Antonio TOME*, 554 chemin des Sources, pour la création d'ouverture et l'implantation d'une clôture.

• CERTIFICATS D'URBANISME

- *Mr Christian BLANCHIN*, 1510 route de Morestel, pour la constructibilité de la parcelle 833 section B.

• DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain pour les ventes suivantes :

- une maison au xx de la rue des Fontainiers,
- le lot B de la parcelle 172 par la société C.I.T,
- la parcelle 833 section B par *Mr Christian BLANCHIN*,
- le lot C sur les parcelles 79 à 81 section D par *Mr Robert PATRICOT*.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE STADE MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet proposé par l'A.S.V.C de réaliser un terrain synthétique à la place du terrain d'honneur actuel et un nouveau bâtiment modulaire comprenant vestiaires, douches et sanitaires.

Monsieur le Maire fait remarquer au conseil que le club a bien construit son dossier, que l'équipe dirigeante est très motivée pour amener à bien son projet.

➤ insérer délib

Le conseil se prononce à la majorité par 15 voies pour et 3 absentions.

ADHESION DE LA COMMUNE DE ST SORLIN DE MORESTEL à L'E.M.I

➤ insérer délib

Accord unanime du conseil

POINT SUR LA FETE DU 11 JUILLET

Monsieur le Maire remercie Léon ESPINASSON pour l'organisation de cette soirée.

Léon ESPINASSON fait par néanmoins de ses inquiétudes dans la préparation de la soirée pour avoir des membres des associations.

Les élus font part de leur remarque sur le fait que peu de publicité est été faite,

Le feu d'artifice a été très réussi.

En résumé, les élus demandent que le Comité des Fêtes réfléchisse à une manifestation se déroulant plus en plein air, avec une animation au cours de l'après-midi qui ferait le lien avec la soirée traditionnelle (repas, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal populaire).

QUESTIONS DIVERSES

MODIF P.O.S

André CHABERT rappelle au conseil que la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols lancée le a été validée le .

Le conseil doit maintenant se prononcer pour que soit lancé les appels d'offre auprès de divers maîtres d'œuvres spécialisés pour réaliser les études nécessaires nous permettant de transformer le P.O.S actuel en futur Pan Local d'Urbanisme.

Accord unanime du conseil

TERRAIN DURAND

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'achat d'une surface de 3100 m² située sur la parcelle jouxtant le Relais 171.

Cette surface correspond à un emplacement réservé au P.O.S. pour la commune et pourrait être éventuellement utilisée pour installer les locaux techniques communaux.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents administratifs permettant l'achat de cette parcelle.

APPUREMENT DE DETTES DE LOCATION

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 locataires de logement communal ont des arriérés de loyers impayés dont un pour la somme de 8 300 € (ce qui correspond à environ 20 loyers).

Après discussions, les élus accordent leur soutien au maire pour engager une procédure d'expulsion si une solution n'est pas trouvée sous huitaine.

Pour l'autre locataire, une saisie sur salaire sera demandée pour effacer les loyers impayés.

DEMANDE DE SUBVENTION - AMENAGEMENT DE SECURITE RD16

André CHABERT présente le projet de modification de l'intersection de la rue de la Dame des Bois avec la route de Morestel (appelée RD16).

La réalisation de ces travaux de sécurité, en ramenant cette rue perpendiculairement à la RD16, permettront d'améliorer la visibilité de cette intersection.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention sera faite sur le Fond

Accord unanime du conseil.

PROGRAMMATION 2010 DE TRAVAUX DE VOIRIE

André CHABERT informe le conseil, qu'au programme 2010 du Territoire Haut Dauphiné, sera inscrit la demande de subvention pour la réalisation du rond point raccordant la rue des Diamantaires, la rue des Orfèvres (rue desservant le lotissement du Pré Fleuri) et le lotissement des Gravannes.

Accord des élus.

SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE LA PROPRIETE MASSON ET DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2004, un projet communal avait été étudié en commun avec les époux MASSON habitant 71 rue des Vieux Métiers à Vézeronce-Curtin.

Ce projet consistait d'une part à réaliser sur des terrains communaux un parking couvert en niveau inférieur et en supérieur une extension de place de stationnement à la place Clodomir et d'autre part un ensemble immobilier pour le compte des époux MASSON sur les parcelles constructibles 40 et 43.

Dans le cadre de ce projet, l'ancien conseil avait consenti une servitude de passage pour desservir, entre autre, l'arrière du projet MASSON.

Cette servitude avait été évaluée par le Service des Domaines en 2004 avec une validité d'un an.

Le projet immobilier dans son ensemble n'a jamais été réalisé.

Le projet communal de réaliser une extension de parking n'est pas remis en cause mais différé en raison du contexte économique actuel.

Aujourd'hui, les époux MASSON sollicitent de nouveau la commune pour que soit accordée cette servitude de passage qui désenclaverait leurs parcelles.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour faire évaluer cette servitude par les Domaines.

Le conseil se prononce à la majorité par 17 voies pour et 1 abstention.

REMUNERATION AGENT DE SERVICE - CENTRE AERE

- insérer délib

RAPPORT ACTIVITE 2008 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX de DOLOMIEU-MONTCARA

André CHABERT présente au conseil la partie du rapport "distribution d'eau potable".

Quelques informations extraites du rapport :

- 32 255 abonnés sur le territoire desservi,
- 5 forages débitant 16 215 m³/jour,
- 7 600 m³ de stockage dont 600 m³ au Suppay,
- 760 abonnés à Vézeronce-Curtin.

Aimé VUAILLAT présente à son tour la partie assainissement du rapport d'activité 2008. A retenir qu'il y a 7 km d'égouts à Vézeronce-Curtin.

Monsieur le Maire remercie les 2 délégués communaux au syndicat pour leur présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Prochain conseil municipal le 17 septembre 2009 à 20H30